

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 10
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 30/1420 :

Construction du Centre Administratif de la ville de Saint-Pierre. Autorisation de signer les lots n° 3 et 7

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Héléna ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Reçu de réception en préfecture
97421974016X-20231214-30-1420-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°30/1420 : Construction du Centre Administratif de la ville de Saint-Pierre. Autorisation de signer les lots n° 3 et 7.

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle que par délibération n°35/1759 en date du jeudi 21 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé le programme pour la réalisation du centre administratif de la ville de Saint-Pierre et le lancement de l'opération.

Le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour les travaux de Construction du Centre Administratif. Suite à une déclaration sans suite des deux lots, ces derniers ont été relancés selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le jeudi 13 juillet 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au vendredi 15 septembre 2023 à 16H00 (heure locale).

Le Maire rappelle qu'il s'agit de réaliser un équipement public de plus de 13 400m² de surface dont 6 000m² de parking regroupant les services publics déployés en cœur de ville.

Le bâtiment comprendra 3 corps bâtis sur un socle commun, en R+3 pour les deux premiers et R+4 pour le troisième. L'ensemble sera construit sur 2 niveaux de parkings, partiellement enterré pour le premier.

Le Centre Administratif fonctionnera en synergie avec son environnement urbain et plus particulièrement avec l'offre culturelle à proximité, la SMAC située à l'Espace Kerveguen et l'aménagement des berges de la Rivière d'Abord.

Cette construction, traduisant l'ambition de la Ville en matière de développement durable par une démarche de qualité environnementale précise, s'inscrit dans le projet Action cœur de ville.

Les travaux ont fait l'objet d'une décomposition en douze (12) lots, traités par marchés séparés. La présente relance concerne uniquement 2 lots dont l'estimation s'établit comme suit :

Lots	Désignation	Estimation des travaux en HT
3	CHARPENTE – COUVERTURE - BARDAGE	1 292 190.20 €
7	CLOISONS – FAUX PLAFONDS – FAUX PLANCHERS	2 225 634.83 €
	MONTANT TOTAL ESTIME DE LA RELANCE	3 416 418.24 €

La durée du marché court à compter de sa notification au Titulaire jusqu'à l'achèvement de la période de garantie de parfait achèvement des travaux (incluant la période de préparation, les délais d'approvisionnement et de fabrication, le délai d'exécution de l'ensemble des travaux, les congés légaux du BTP ainsi que d'éventuels imprévus).

Le délai d'exécution nécessaire pour réaliser les travaux est de 22 MOIS (hors période de préparation du chantier et congés légaux des entreprises du BTP / y compris délais d'approvisionnement et de fabrication).

Le 01 décembre 2023, la Représentante du Pouvoir Adjudicateur a décidé de choisir au titre des offres économiquement les plus avantageuses, conformément aux critères de jugement des offres :

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231214-30-1420-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Lots	Désignation	Attributaire	Montant du marché HT
3	CHARPENTE – COUVERTURE - BARDAGE	PG STRUCTURE	1 374 116.00
7	CLOISONS – FAUX PLAFONDS – FAUX PLANCHERS	Déclaré sans suite pour cause d'infirmité.	
MONTANT TOTAL ESTIME DE LA RELANCE			

Le financement de cette mesure sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire : 020 2313 15020001 40.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **DE L'AUTORISER** lui, l'élue déléguée, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée et notamment La SPL GRAND SUD, Mandataire de la Commune dans le cas présent, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** les marchés de travaux précités sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution (et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231214-30-1420-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023